



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2020DC0022

**OBJET : CCAS - SECOURS EXCEPTIONNEL - PRISE EN CHARGE NUIT D'HOTEL/REPAS**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**VU** la délibération du conseil d'administration n° 023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

**VU** la délibération du conseil d'administration n°040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

**CONSIDÉRANT** que l'avis motivé d'un des membres désigné au règlement de fonctionnement respecte le cadre de l'attribution énoncé au règlement de fonctionnement de l'aide sociale facultative,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : Une prise en charge pour 7 nuitées d'hôtel pour 4 personnes, petits déjeuners compris, est accordée à une famille Corbasienne privée de leur logement suite à un incendie.

**ARTICLE 2** : La prise en charge a été acceptée en date du 27 décembre 2019 au 2 janvier 2020 inclus auprès de l'établissement « Hôtel Ibis Lyon Est Chaponnay » 125 rue des Frères Voisin-Zac du Chapotin-69970 CHAPONNAY.

**ARTICLE 3** : L'aide versée sera imputée au chapitre 65, fonction 5234 compte 6568 du budget du CCAS.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 5 mars 2020

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

**DÉCISION**

Membres présents : Matine Bonnaud

Mme Dalila Bekhaled-Oulhatri Directrice de l'Action Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mr 69960 CORBAS	Prise en charge de nuitée d'hôtel: <b>955€</b>	Pris en charge de nuitée d'hôtel	Hôtel Ibis Lyon est 125 rue des frères voisins- ZAC du Chapotin 69970 Chaponnay	Aide attribuée suite à un sinistre

Signatures  
Directrice de l'Action Sociale  
Dalila Bekhaled-Oulhatri

le 21/02/2020



Le Vice-Président du C.C.A.S.  
Matine Bonnaud

*Matine Bonnaud*

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 069-266910413-20200305-CCAS\_2020DC0022-AU

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200305-CCAS\_2020DC0022-AU

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200305-CCAS\_2020DC0022-AU